

RAPPORT ANNUEL 2021
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU



Arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Édifice Andrée P. Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

ConseilQuartier.Plateau@ville.quebec.qc.ca

26 AVRIL 2022

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	4
2.2. Conseil de quartier du Plateau	5
2.3. Membres.....	5
2.4. Limites territoriales du quartier	8
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
3.1. Assemblées	9
3.2 Activités de représentation, de participation et de formation.....	10
<i>Représentation</i> :	10
Table de concertation vélo	10
<i>Participation</i>	12
Rencontre des présidents des Conseils de quartier.....	12
<i>Formation</i>	14
Formation sur l'administration des Conseils de quartier.....	14
DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	14
TRAVAUX DU CONSEIL	15
Développement immobilier sur le chemin des Quatre-Bourgeois.....	16
ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2022	17
BILAN ET ÉTATS FINANCIERS	18
ÉTATS FINANCIERS NON-VÉRIFIÉS.....	18
BILAN.....	20

MOT DU PRÉSIDENT

Les activités du conseil de quartier du Plateau de Ste-Foy se sont tenues, cette année encore, en mode virtuel en raison des mesures sanitaires découlant de la COVID-19, une situation qui pose un immense défi à la participation citoyenne.

Les membres du conseil d'administration ont néanmoins poursuivi leur engagement au sein du conseil de quartier, en participant à des formations, des séances d'information ou de consultation organisées par la Ville de Québec sur des sujets qui touchent non seulement notre quartier mais aussi l'ensemble du territoire.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel qui rend compte de nos réalisations au cours de l'année 2021.

Mes collègues et moi espérons que les réunions du conseil de quartier puissent enfin se dérouler en présence de nos concitoyens et concitoyennes en 2022. Ces réunions sont pour tous et toutes une occasion de faire connaître nos préoccupations auprès de nos conseillers municipaux.

L'implication citoyenne est le cœur d'un conseil de quartier ; pour cela nous avons besoin de chacun de vous, nous avons besoin de vos observations, de vos suggestions et de votre participation. En vous impliquant au sein de votre conseil de quartier ou simplement en assistant aux rencontres mensuelles, vous avez l'occasion de prendre part à l'amélioration de votre milieu de vie.

Nicolas Gagnon

Président

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de **démocratie représentative** dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des **séances de consultations publiques**, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de **proposer des actions locales** et d'**élaborer des projets** qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résident.e.s du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 27 avril 2021. Le Conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été où il fait relâche. Selon la disponibilité des locaux, les réunions ont lieu au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, ou au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours. En raison des restrictions concernant les rassemblements liées à la pandémie de COVID-19, les assemblées se sont tenues en visioconférence depuis mai 2020. Les séances reprendront en présentiel en mai 2022, en raison des assouplissements des mesures sanitaires.

Les citoyen.ne.s n'ont pas eu la possibilité de participer en présentiel aux assemblées tenues en 2021, mais la population a toujours été invitée à participer aux rencontres du Conseil de quartier en consultant le site Internet de la Ville sous la rubrique *Participation citoyenne*.

Page internet du Conseil de quartier du Plateau de la Ville :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/plateau/index.aspx

D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le Conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résident.es du quartier. Ils sont tous élus par la

population et leur mandat est de deux ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre trois autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau au 26 avril 2021	
M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M. Luc Santerre	Trésorier
M ^{me} Suzie Beaulieu	Secrétaire
M. Richard Lavigne	Administrateur
M. Luc Pesant	Administrateur coopté
M. Kévin Breault	Administrateur coopté

Élections à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 27 avril 2021

Lors de l'élection à l'AGA du 27 avril 2021, il y avait 5 postes à combler, dont 3 postes réservés aux femmes et 2 réservés aux hommes.

Tous les postes réservés aux hommes ont été comblés.

Les administrateurs et administratrices dont les mandats se terminent en 2022 sont : Nicolas Gagnon, Suzie Beaulieu, Kévin Breault (coopté), Luc Santerre et Luc Pesant (coopté).

Les administrateurs et administratrices dont les mandats se terminent en 2023 sont Richard Lavigne et Jean-François Ross.

Trois postes de femmes étaient donc à pourvoir et tous les postes d'hommes ont été comblés.

Fonctionnement

M. Dave Gagnon-Pelletier a agi à titre de conseiller en consultations publiques. Ce soutien administratif est indispensable au bon fonctionnement d'un conseil de quartier. Le rôle de l'employé municipal consiste à s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et que les décisions soient acheminées au conseil d'arrondissement.

M^{me} Anne Corriveau et M. Rémy Normand, conseillers municipaux, ont assisté régulièrement aux réunions du Conseil de quartier du Plateau jusqu'en septembre 2021, où a débuté la campagne électorale municipale. M. Rémy Normand a remercié le Conseil pour ses interactions, car il quittait la vie politique municipale. Suite aux élections de novembre 2021, M^{me} Anne Corriveau a été réélue et M. David Weiser a été nommé nouveau conseiller pour le district du Plateau.

Ils assistent donc aux réunions depuis décembre 2021 et, le cas échéant, donnent suite à nos demandes pour les questions relevant de l'arrondissement.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2021, le Conseil de quartier du Plateau a tenu sept rencontres, incluant l'assemblée générale annuelle (AGA) qui s'est tenue en avril. Étant donné la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires qui ont été imposées, toutes les rencontres de 2021 ont eu lieu en virtuel, par Zoom.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
26 janvier, 19 h	22 juin, 19 h
23 mars, 19 h	28 septembre, 19 h
27 avril (AGA)	23 novembre, 19 h
25 mai, 19h	

Il n'y a pas eu de rencontres en février et en octobre.

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune des assemblées publiques est rédigé par un.e secrétaire de soutien ou le/la secrétaire du conseil. M^{me} Kathleen Breault, secrétaire de soutien, rédige avec soin les procès-verbaux. Le procès-verbal contient :

- L'ordre du jour;
- Les questions et les commentaires du public;
- Les demandes d'opinions;
- Le suivi des dossiers;
- Les résolutions adoptées;
- Les interventions des deux conseillers municipaux;

- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le Conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

3.2 Activités de représentation, de participation et de formation

Représentation :

Table de concertation vélo

Dans la foulée du Plan directeur du réseau cyclable (PDRC) de la ville de Québec, les Conseils de quartier ont mis sur pied une « **Table de concertation vélo** » dont la première rencontre a eu lieu le 16 mars 2015. Une cinquantaine de représentants issus de [27 quartiers](#) participent à ses travaux.

Sa création fait écho aux engagements du PDRC de 2008 qui identifiait la constitution d'une « *Table de concertation sur l'usage du vélo [ayant] un mandat de consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la Ville* » comme un facteur de réussite.

Les membres de la Table de concertation vélo (TCV) se réunissent régulièrement pour échanger sur l'actualité du développement du réseau cyclable et pour discuter des enjeux sur le réseau existant et celui à développer en vue de proposer à la ville des actions pour améliorer le cyclisme utilitaire à Québec.

Au cours de l'année 2021, la TCV a déposé un mémoire lors de la consultation sur la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec, comportant 5 grands objectifs :

- 1 - Un réseau cyclable cohésif, direct, sans délai, sécuritaire, utile et confortable;
- 2 - Des espaces de stationnement vélo logiques, complets et utilitaires à destination;
- 3 – Une gestion des chantiers et des détours sécurisés pour la mobilité active :
- 4 - Une intermodalité simple et efficace pour les citoyens;
- 5 – Une structure avec un budget, des objectifs, des indicateurs et une gouvernance.

L'objectif numéro 3 du mémoire mérite une attention plus particulière, puisqu'il touche directement les résidents du Plateau de Sainte-Foy, enclavés entre les grands axes routiers (Autoroute Duplessis, autoroute Henri-IV, boulevard des Quatre-Bourgeois et boulevard Hochelaga). Voici les enjeux, tels que présentés dans le mémoire de la TCV :

«Avec la venue du réseau structurant, on verra le nombre de grands chantiers routiers augmenter. La réfection du boulevard Hochelaga en 2019-2020 a démontré qu'une gestion des usages piétons et cyclistes était un besoin criant qui a malheureusement été mieux géré sur papier que sur le terrain. De nombreux cyclistes ont remarqué un manquement dans les mesures pour assurer leur sécurité tout au long de ce chantier. Ces remarques incluaient l'absence de chemin désigné ou de route alternative claire en dehors des heures de construction ainsi que l'obligation de descendre de leur vélo, une chose qu'on ne demande évidemment pas aux conducteurs d'automobile, qui ont souvent la priorité des espaces restants sur la rue proche des chantiers. Les pancartes

“utiliser l’autre trottoir” ou “trottoir fermé” sont le lot des piétons et les besoins des cyclistes sont trop souvent ignorés sur bien des chantiers. Le même genre de constat a pu être fait pour le chantier au coin des artères de L’Église et Quatre-Bourgeois, où les cyclistes ont simplement été dirigés “de l’autre côté de la rue” où il n’y avait PAS de structure cycliste et où la piste cyclable du côté sud de Quatre-Bourgeois s’arrêtait brusquement dans un tas de terre et de roches, sans aucune signalisation, une situation qui a perduré pendant des jours, ce qui peut être extrêmement dangereux pour un cycliste circulant en soirée. Il est donc évident qu’une meilleure coordination entre les chantiers de la Ville et du ministère des Transports du Québec sera essentielle et qu’une priorité devrait être accordée aux cheminements cyclistes aux abords des chantiers.»

Au cours de la campagne électorale municipale de l’automne 2021, la TCV a repris les cinq objectifs de son mémoire sur la mobilité active afin d’interpeller les candidats et candidates à la mairie de Québec. Les réponses des candidates et candidats de tous les partis ont été publiées régulièrement sur la page Facebook de la TCV. De plus, M^{me} Jackie Smith et M. Bruno Marchand ont répondu au défi lancé par la TCV : «La balade des candidat.e.s». Cette activité visait à sensibiliser les aspirant.e.s à la mairie de Québec aux enjeux du transport actif dans cette ville.

Finalement, la Table de concertation vélo a contribué à faire progresser le dossier du déneigement de voies cyclables en période hivernale.

Participation

Rencontre des présidents des Conseils de quartier

Le 23 septembre 2021, tous.tes les président.e.s des Conseils de quartier ont été convié.e.s à une rencontre pour discuter des éléments qui fonctionnent bien

et moins bien quant au rôle et aux procédures des Conseils, dans le cadre de la nouvelle Politique de consultation publique de la Ville.

M. Nicolas Gagnon y a assisté et il a présenté quelques points qui ont été discutés lors de la rencontre.

- Plusieurs remarques quant au dialogue entre les Conseils de quartier et la Ville, notamment avec les élu.e.s qui leur sont attribué.e.s. Certains conseils fonctionnent bien dans le partage de dossiers avec leurs élus, d'autres préfèrent faire passer leurs demandes directement par le service 311, cette procédure impliquant un retour sur la demande par la Ville;
- Comment mobiliser et intéresser les citoyen.ne.s aux Conseils de quartier pour augmenter la participation citoyenne ;
- La possibilité de rencontres en formule hybride : formule qui suscite l'intérêt, mais qui nécessite encore une élaboration technique de la part de la Ville;
- Les délais serrés entre les demandes d'opinion et les consultations publiques: les Conseils aimeraient un peu plus de temps pour bien cerner les dossiers qui leur sont présentés ;
- La formation des nouveaux membres des Conseils, notamment pour ce qui concerne la passation des dossiers en cours ;
- Une meilleure introduction des intervenant.e.s lors des séances d'information et une vulgarisation du jargon parfois employé (tel que dans une présentation urbanistique) ;
- Une plus grande considération de la Ville face aux points de vue des Conseils ;
- Une plus grande visibilité des Conseils de quartier auprès du public, ainsi qu'une reconnaissance de leurs bons coups ;
- Une augmentation des rencontres entre Conseils de quartier pour faciliter les échanges et la collaboration sur des projets ;
- La possibilité d'avoir accès à un endroit virtuel où il serait possible de voir le suivi des résolutions adoptées.

Formation

Formation sur l'administration des Conseils de quartier

M^{me} Suzie Beaulieu a assisté à la formation sur l'administration des Conseils de quartier, faisant partie de la nouvelle [Politique de participation publique](#).

DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

En 2021, les membres du Conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un seul projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme et à tenir l'assemblée de consultations publiques.

1. Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Plateau (R.C.A.3V.Q.275)

Demande d'opinion tenue le 23 mars 2021, 19 h en visioconférence sur la plateforme ZOOM

Consultation publique s'étant tenue entre le 8 mars et le 1^{er} avril 2021 inclusivement en ligne et par téléphone.

Objet de la demande

Le [projet omnibus](#) R.C.A.3V.Q.275 modifiant le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge vise une densification cohérente et harmonieuse du voisinage dans le quartier du Plateau.

Le projet touche huit zones du quartier du Plateau : 34004Ha, 34005Hb, 34016Hb, 34202Ha, 34503Ha, 34524Ha, 34702Ha, 34708Ha. Les modifications proposées visent :

- Nouvelles normes de lotissement;
- Modifications des normes d'implantation;
- Réduction du nombre de logements autorisés dans un bâtiment;
- Diminution de la hauteur maximale permise pour un bâtiment;
- Modification des limites d'une zone et création d'une nouvelle zone;
- Retrait et limitation d'usages autorisés;
- Assouplissement des droits acquis.

Recommandation du conseil de quartier

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier du Plateau recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le Règlement R.C.A.3V.Q. 275 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé.

TRAVAUX DU CONSEIL

Passerelle du boul. Quatre-Bourgeois surplombant l'autoroute Henri IV

M. Jean-François Ross a amené le sujet à deux reprises en séances du Conseil. M. Rémy Normand a expliqué ceci en mai : à l'origine, c'est le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui l'avait construite pour relier les deux bouts de quartier scindés par l'autoroute. Comme elle atteignait ces années-ci sa fin de vie, le MTQ s'est entendu pour la démolir en même temps que le viaduc du côté sud du Boulevard Quatre-Bourgeois lors des travaux sur l'autoroute Henri-IV. Les premières estimations montrent qu'une nouvelle passerelle sera nécessaire pour désenclaver la circulation piétonnière, mais elle ne pourra être érigée avant 2023. M. Jean-François Ross suggère qu'un concours d'architecture pourrait permettre d'avoir une passerelle plus moderne et plus conviviale que l'ancienne.

Une résolution sera adoptée à cet effet par le Conseil lors de la réunion de février 2022.

Développement immobilier sur le chemin des Quatre-Bourgeois

M. Nicolas Gagnon avait rapporté, en janvier 2021, la construction de 112 logements à venir sur le boulevard Quatre-Bourgeois, entre le 3084 et le 3116. Pour ce faire, le promoteur devrait toutefois faire passer la hauteur réglementaire des immeubles à logements de quatre à six étages. M. Rémy Normand avait mentionné que la Ville a eu connaissance du projet et elle a envoyé le promoteur sonder les citoyens pour recueillir leurs commentaires et retravailler son projet. En mai 2021, le conseiller municipal avait fait un suivi pour confirmer que ce projet sera révisé pour être plus conforme à la réglementation, mieux accepté du voisinage et mené par un autre promoteur.

En juin 2021, le projet comporte désormais quatre bâtiments d'une hauteur plus basse que ce qui était prévu à l'origine. La Ville a approuvé quelques dérogations mineures pour que le projet du promoteur puisse aller de l'avant, le tout en se conformant aux demandes des citoyen.nes pour obtenir l'acceptabilité sociale.

Dans un autre dossier, mais qui se situe lui aussi sur le chemin des Quatre-Bourgeois, M. Nicolas Gagnon a partagé en début d'année 2021 que les propriétaires de Place des Quatre-Bourgeois, Trudel Alliance, ont fait une consultation publique sur leur site qui a été mise en ligne jusqu'au 31 janvier. Les propriétaires se montraient intéressés à introduire du développement résidentiel sur leur terrain. M. Rémy Normand avait expliqué que les propriétaires, en bons voisins corporatifs, sondaient les citoyen.ne.s quant à la restructuration de leur terrain. Il avait ajouté que la Ville, s'étant dotée l'an dernier d'une politique sur l'habitation, voyait d'un bon œil la possibilité de repenser l'utilisation de tels espaces (comprenant notamment bon nombre de stationnements inutilisés).

ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2022

Les priorités du conseil de quartier pour 2022 sont :

- ✓ Recueillir les préoccupations des citoyens ;
- ✓ Relayer les besoins des citoyens concernant l'aménagement des parcs, artères et secteurs commerciaux, et la protection des boisés et de la canopée urbaine;
- ✓ Relayer les besoins du quartier concernant le réseau cyclable et le réseau structurant de transport en commun ;
- ✓ Tisser des liens avec d'autres organismes du quartier et collaborer à la tenue d'activités sociales ou culturelles ;
- ✓ Organiser le Prix du Voisin remarquable ;
- ✓ Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière ;
- ✓ Contribuer à la vitalité du quartier

BILAN ET ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS NON-VÉRIFIÉS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

À noter que des frais de charge pour l'année financière 2020 :

- Remboursement des frais d'inscription 2020 au Registraire des entreprises à M. Luc Santerre
- Rédaction des procès verbaux de septembre et novembre 2020 à M^{me} Kathleen Breault
- Rédaction du procès verbal de février 2020 à feu M^{me} Francine Lafrenière

ont été versés durant l'année financière 2021. Ces montants apparaissent donc aux états financiers présentés plus bas pour l'année 2021.

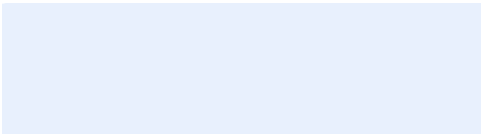
	2021	2020
Produits		
Subvention de la Ville de Québec	548,00\$ \$	550,00 \$
Ristourne bancaire	0,27 \$	0,43 \$
Charges		
Fonctionnement		
• Projets spéciaux	0,00 \$	0,00 \$
Participation Forum de l'habitation		
• Frais bancaires	76,40 \$	72,65
• Secrétariat	1080,00 \$	240,00
• Frais annuels d'entreprise	71,00 \$	0,00 \$
• Réunion et papeterie	0,00 \$	0,00 \$
Charges de l'exercice	1227,40 \$	312,65
Excédent des produits par rapport aux charges	(679,13 \$)	(576,40 \$)
Fin décembre de l'année précédente	1 267,90 \$	1606,52 \$
Actif non affecté à la fin de l'exercice	588,77 \$	1 030,12 \$
Petite caisse		
• Dépenses AGA 2018	0,00 \$	0,00 \$
Actif petite caisse à la fin de l'exercice	30,56 \$	30,56 \$
TOTAL de l'actif	619,33 \$	1 298,46 \$

BILAN

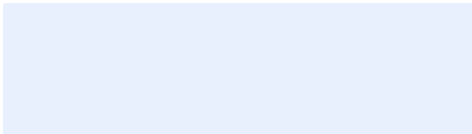
AU 31 DÉCEMBRE 2021

Actif	2021	2020
En caisse	588,77 \$	1 267,90 \$
Petite caisse	30,56 \$	30,56 \$
TOTAL DE L'ACTIF	619,33 \$	1 298,46 \$

Au nom du conseil de quartier du Plateau,



Nicolas Gagnon, président



Luc Santerre, trésorier